



Les Palestiniens de l'intérieur : interview avec Miriam Azem, avocate pour Adalah

Description

L'Agence Média Palestine s'est entretenue avec Miriam Azem, coordinatrice internationale de plaidoyer pour Adalah (Â« Justice Â» en arabe), organisation indépendante de défense des droits humains en Israël, et des droits de la minorité palestinienne en particulier.

Par l'Agence Média Palestine, le 29 juin 2025



« Il y a une répression de toute liberté d'expression pour les Palestiniens de 48, et aussi une répression préventive : avant même que les Palestiniens ne protestent, ils et elles en sont empêchés. » C'est ainsi que Miriam Azem résume la situation des Palestiniens dit « de

48 Â», soit celles et ceux qui ont pu rester sur le territoire devenu IsraË«l aprË«s la Nakba en 1948. Bien que citoyens israË«liens, ils ne bË«nË«ficient pas des mË«mes droits que les citoyen-nes israË«lien-nes juif-ves, et subissent une rË«pression sË«vË«re. Dans une base de donnË«es fournie, [Adalah recense et dË«nonce](#) ces lois discriminatoires envers les Palestinien-nes, qui remontent avant mË«me la crË«ation de lâ«?Ã«tat dâ«?IsraË«l.

Si cette rË«pression prË«-existe donc ã la sË«quence actuelle, la campagne gË«nocidaire menË«e par IsraË«l ã Gaza depuis plus de 20 mois a dË«veloppË« et renforcË« une censure brutale des voix palestiniennes qui sâ«?expriment. Au lendemain du 7 octobre 2023, Gaza, le chef de la police israË«lienne Kobi Shabtai menaË«ait les Â« Arabes israË«liens Â» de Â« leur mettre des bus ã disposition sâ«?ils et elles veulent retourner ã Gaza Â», indiquant explicitement quâ«?il nâ«?autoriserait aucune manifestation de soutien des Palestinien-nes citoyens dâ«?IsraË«l avec leurs compatriotes Gazaoui-es. La rË«pression du soutien ã Gaza sâ«?organise sur tous les pans de la mobilisation.

La censure en ligne

La censure sâ«?applique dâ«?abord par la rË«pression massive des expressions de soutien sur les rË«seaux sociaux. Cette rË«pression est le rË«sultat dâ«?une action coordonnË«e et gË«nË«ralisË«e menË«e par les services gouvernementaux, les institutions officielles israË«liennes et des groupes dâ«?extrË«me droite. Des centaines de Palestinien-nes ont ãtË« arrË«tË«-es pour de simples posts, arrestations menant rË«guliË«rement ã des dË«tentions arbitraires et ã des traitements brutaux.

Des charges ont ãtË« retenues dans plus de 200 cas, menant ã des procË«s pour terrorisme ou incitation ã la haine. Parmi les accusË«-es figurent de nombreux-ses ãtudiant-es, car les commitË«s de dË«lation, en partie bË«nË«voles et animË«s par des ãtudiant-es israË«liens, sont particuliË«rement actifs au sein des universitË«s. En mai 2024, Adalah recensait plus de 160 actions disciplinaires retenues contre des ãtudiant-es palestinien-nes ayant postË« sur leurs profils personnels un texte ou une image ãvoquant Gaza. Dans la plupart des cas, les ãtudiants ont simplement exprimË« leur solidaritË« avec le peuple palestinien ã Gaza ou citË« des versets du Coran, des actes qui relË«vent clairement de la libertË« dâ«?expression et de religion.

Â« Câ«?est une attaque directe envers lâ«?identitË« palestinienne elle-mË«me Â», explique Miriam Azem. Â« Ces affaires nâ«?auraient jamais dË« mener ã des poursuites : il sâ«?agissait de posts privË«s, cela nâ«?avait bien sË«r aucun lien avec les universitË«s. Lors dâ«?une des audiences, lâ«?accusation a demandË« ã une ãtudiante palestinienne dâ«?expliquer pourquoi elle exprimait de lâ«?empathie pour les enfants de Gaza et pas pour les enfants juifs. Lâ«?accusation ne comprenait simplement pas que lâ«?on puisse sâ«?identifier aux enfants Gazaoui-es. Â»

Ces actes de rË«pression visent ã faire taire la solidaritË« avant mË«me quâ«?elle sâ«?exprime, et ã empË«cher tout sentiment dâ«?appartenance au peuple palestinien. Ils visent ã crË«er une auto-censure et ãtoufler toute mobilisation, avant mË«me quâ«?elle sâ«?organise.

Manifestation interdites, menacË«es et brutalement rË«primË«es

Lâ«?expression sur la voie publique de la solidaritË« palestinienne est ãgalemment rË«primË«e en amont, par lâ«?interdiction formelle de toute manifestation ã lâ«?initiative de collectifs palestiniens. Si

des manifestations « anti-guerre » sont organisées toutes les semaines dans les villes à majorité juive, celles-ci ne concernent pas la solidarité avec les Palestiniens et rassemblent principalement des Israéliens exigeant le retour des otages. Les manifestations à l'appel de collectifs palestiniens ou émanant de la gauche radicale sont systématiquement refusées, appliquant des directives tout aussi explicites qu'illégales : dans une vidéo publiée sur le compte officiel de la police sur Tiktok le 17 octobre 2023, une vidéo montre Yaakov Shabtai, commissaire de la police israélienne, tenant des propos racistes et incendiaires et donnant l'ordre illégal de refuser toutes les autorisations de manifestation en soutien au peuple palestinien à Gaza.

L'interdiction de manifester prononcée par le commissaire est illégale car elle viole gravement les droits constitutionnels à la liberté d'expression et de réunion pour les Palestiniens de 48, et aussi parce que le commissaire de police n'a pas le pouvoir légal de donner une directive aussi générale et arbitraire pour interdire les manifestations, explique Adalah dans un communiqué. « Ces déclarations visent à décourager toute manifestation de solidarité avec le peuple palestinien à Gaza et peuvent être utilisées pour justifier le recours à des moyens illégaux et dangereux pour disperser les manifestations. Elles augmentent le risque de brutalités policières à l'encontre des manifestants, qui pourraient entraîner des blessures graves, voire des pertes en vies humaines. Adalah a engagé une action en justice contre cette décision. »

De fait, une brutalité sans précédent s'est exercée sur les rares manifestations qui ont eu lieu, notamment à Haïfa et à Umm Al-Fahem les 18 et 19 octobre 2023, où les manifestants sont dispersés par la force, utilisant des grenades assourdissantes et des balles en caoutchouc. Plusieurs dizaines de personnes ont été arrêtées et deux manifestants des droits humains ont été par la suite condamnés pour de simples slogans. « C'est inacceptable, jusqu'ici les arrestations étaient des intimidations mais ne menaient pas à de réelles poursuites. », explique Miriam Azem, qui raconte qu'Adalah a défendu les deux militants.

« Ahmad Khalifa et Mohammad Abu El Taher Jabareen ont respectivement passé deux et huit mois en détention, et y ont subi des abus et mauvais traitements. À sa sortie de prison, Jabareen avait perdu trente kilos.

Les arrestations, ainsi que la détention sévère et prolongée des manifestants et le prononcé de graves accusations pénales en vertu de la loi antiterroriste, non seulement violent les droits de Khalifa et Jabareen, mais constituent également une menace importante pour l'exercice de la liberté d'expression et de réunion pacifique pour tous les Palestiniens en Israël. Les autorités visent à créer un effet dissuasif sur la liberté d'expression de l'ensemble de la population palestinienne en Israël. Les demandes de détention jusqu'à la fin de la procédure judiciaire, présentées dans de nombreux cas, ont pour but de dissuader et constituent une forme de punition sévère pour des personnes qui, jusqu'à la résolution de leur affaire, bénéficient de la présomption d'innocence. »

Des remparts juridiques et institutionnels de plus en plus fragiles

« Adalah est un centre juridique et non un espace militant, c'est difficile de nous attaquer. Cependant, nous avons des menaces, de plus en plus explicites. Des groupes extrême droite tentent de nous faire des procès, nous accusant de terrorisme mais cela n'a aucun fondement juridique, bien entendu. Mais on voit que de plus en plus d'attaques envers des institutions palestiniennes en Israël, qui auraient semblé impossibles, même il y a quelques mois »,

d'explorer Miriam Azem.

C'est notamment le cas avec l'exclusion, ou la tentative d'exclusion, du député palestinien Ayman Odeh. « Il s'agit d'une campagne incitative et politiquement motivée visant à délégitimer et à éliminer la représentation palestinienne au sein du pouvoir législatif israélien. Cela paraît impensable, même en simples termes juridiques et de démocratie, qu'une majorité puisse exclure une minorité du parlement. C'est pourtant bien ce qui se produit. »

Un certain nombre de lois, dont certaines étaient déjà en discussion la veille du 7 octobre, visent à faciliter la révocation du statut de citoyen-nes aux Palestinien-nes de 48 et leur expulsion d'Israël - sans préciser vers où. « Plus de 30 lois et décrets discriminatoires envers les citoyens palestiniens sont passés dans les 20 derniers mois. Beaucoup étaient déjà à l'agenda, mais la séquence en cours accélère leur légitimation, et leur mise en application. »

Tous ces discours, juridiques et politiques, font des Palestinien-nes de 48 une sorte d'ennemi de l'intérieur, des citoyen-nes à part, qui n'ont pas les mêmes droits et ne méritent pas de protection. Lors d'un sondage récent, 50% des israélien-nes interrogés se disent « en faveur du déplacement » des Palestinien-nes de 48 (encore une fois, sans préciser où). Cette déshumanisation des Palestinien-nes est la même que l'on retrouve de la mer au Jourdain, à différentes échelles de brutalité : de l'annexion israélienne en Cisjordanie au génocide israélien à Gaza.

date créée
2025/07/01